

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 14
 Procurations..... 1
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire

PRÉSENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

ABSENTS EXCUSES : Madame DAGUET Isabelle

SECRETARE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 5

DELIBERATION N° 20

DESIGNATION DES MEMBRES

DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Compte tenu du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Vu la loi du 21 mai 2025 et les articles L.19 et R.7 du code électoral, qui stipule que si au moins deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges par ordre du tableau et d'un conseil municipal de chacune des autres listes dans l'ordre du tableau.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient donc de procéder à la désignation des membres représentants le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE NOMMER** comme membres représentants le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales selon l'ordre du tableau :

- Annie-Marie JUANABERRIA 2770 route des Crozes Les Crozes Hauts 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- Philippe CESBRON 43 route du bois de l'abbé 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- Emmanuel LOFFICIAL 5 place de l'aire 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- Damien QUATREFAGES 7 rue de l'esplanade 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- Lionel JAMROZ 2 grand rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN*

*Le Maire
Jean-Michel DAUMAS*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 21 AVR. 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

